



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 2 novembre 2020

ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les salariés du secteur à nouveau en première ligne

En raison de la situation sanitaire alarmante, le président de la République vient de reconfiner le pays.

Un confinement sous l'égide du capital, où le travail prime une fois de plus sur la santé !

Un confinement de classe qui va priver avant toutes choses des milliers de salariés et de citoyens de leurs libertés individuelles et collectives en dehors des heures de travail.

La responsabilité de la propagation du virus est rejetée sur les citoyens, alors que la dégradation de la situation sanitaire depuis des mois est en grande partie liée aux politiques d'austérité mises en œuvre depuis des décennies sur le service public de santé.

Dans le domaine de la santé, de l'éducation, du médico-social, des transports, comme de la communication, les services publics jouent un rôle essentiel depuis le début de la crise sanitaire.

Mis en exergue durant la période, l'accès à la communication représente un enjeu stratégique et déterminant sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, la CGT-FAPT défend l'idée d'un élargissement du service public de la communication à tout le secteur.

Comme lors du 1er confinement, les salariés du secteur sont en première ligne pour assurer la continuité des services postaux et de télécommunications essentiels pour la population. Un engagement jusqu'ici très loin d'être reconnu par les directions dont l'obsession du profit ne semble pas, pour sa part, être confinée.

Tout en saluant cet engagement des salariés pour répondre aux besoins de la population, la CGT FAPT rappelle que la priorité des priorités doit-être, avant toute chose, la santé des travailleuses et travailleurs.

Elle rappelle que le code du travail impose aux directions une obligation de résultats sur la préservation de la santé de leurs sala-

riés, et entend faire respecter cette obligation sur chaque lieu de travail en réaffirmant qu'aucune vie ne doit être mise en danger !

Dans un secteur des activités postales et télécommunication fortement sollicité depuis des mois, malmené depuis des décennies par les choix des privatiseurs à l'origine des restructurations permanentes, des dégradations de conditions de travail, des suppressions d'emploi, des licenciements, du développement de la précarité et du dumping social, cette nouvelle situation de confinement a des conséquences immédiates sur le quotidien des salariés, au travail et dans leur vie privée.

Dans ces conditions, la CGT-FAPT appelle dans toutes les entreprises des activités postales et de télécommunications, les salariés, qu'ils soient sur leur lieu de travail ou en télétravail à :

- ◆ s'emparer de toutes les questions revendicatives liées à la prévention pour assurer leur santé, à l'emploi, aux organisations et conditions de travail, à la reconnaissance et aux salaires, à la réduction du temps de travail...
- ◆ exigent l'ouverture de négociations relatives à la situation sanitaire.

Pendant le confinement, l'ensemble des syndiqués CGT-FAPT continuera à être présent sur les lieux de travail ou de télétravail, aux côtés de toutes et tous les travailleurs du secteur des activités postales et télécommunication, pour les informer et agir ensemble.